



# Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

1661 RUE PRINCIPALE, SAINT-THÉODORE-D'ACTON  
(QUÉBEC) J0H 1Z0  
TÉLÉPHONE : 450-546-2634  
TÉLÉCOPIEUR : 450-546-2526  
WWW.ST-THEODORE.COM

## Bulletin d'information

### Taxes municipales et services municipaux durant cette situation de pandémie Coronavirus (Covid-19)

Étant donné la situation exceptionnelle que nous vivons présentement, la Municipalité a décidé d'appliquer des mesures de répit à ses citoyens pour le paiement des taxes municipales. Lors de la dernière séance du conseil municipal, il a été décidé **que les taux d'intérêts soient suspendus et fixés à 0% pour les versements de l'année 2020 et ce, minimalement jusqu'au 5 août. Si vous voulez reporter la date de l'encaissement prévue de vos chèques postdatés, bien vouloir nous en aviser, sinon ils seront encaissés tel la date prévue (5 mai – 5 juin – 5 août).**

Nous vous rappelons qu'à l'exception des loisirs, la plupart des services municipaux sont fonctionnels avec certaines restrictions. L'accès au bureau municipal, au garage municipal ainsi qu'à tous les bâtiments municipaux est fermé à tous les visiteurs. Nous vous demandons également de respecter nos employés sur le terrain en évitant de les approcher.

Vous pouvez communiquer avec nous seulement par téléphone ou courriel. Vous pouvez effectuer vos transactions financières en déposant votre chèque dans la boîte installée à l'extérieur au bureau municipal, dans toute institution financière ou par paiement électronique (Accès D ou autres).

Nos coordonnées pour nous joindre :

Téléphone : 450-546-2634

 [www.st-theodore.com](http://www.st-theodore.com)

 [sainttheodore.dacton](https://www.facebook.com/sainttheodore.dacton)

#### **Direction**

Directeur-général & sec.-trés. Marc Lévesque

[mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca](mailto:mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca)

Secrétaire-trésorière adjointe Marianne Martin

[greffe.st-theodore@mrcacton.qc.ca](mailto:greffe.st-theodore@mrcacton.qc.ca)

#### **Travaux publics**

Directeur des travaux publics Mathieu Dalpé

[voirie.st-theodore@mrcacton.qc.ca](mailto:voirie.st-theodore@mrcacton.qc.ca)

#### **Loisirs**

Coordonnatrice aux loisirs Sarah Beauregard

[loisirs.st-theodore@mrcacton.qc.ca](mailto:loisirs.st-theodore@mrcacton.qc.ca)

#### **Urbanisme**

Inspecteur en bâtiments Benoit Provost

[benoit.provost@mrcacton.ca](mailto:benoit.provost@mrcacton.ca)

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration à cet égard. Pour information sur la situation : <https://www.quebec.ca/coronavirus>

Source : Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton  
Renseignements : Marc Lévesque, Directeur général & secrétaire-trésorier

### Message de la Sûreté du Québec



Dans les derniers jours, de nombreux citoyens appellent les centres de gestion des appels pour des demandes non urgentes ayant un impact sur le service d'urgence. Nous désirons rappeler aux citoyens de téléphoner aux bons intervenants lorsqu'il est question de la COVID-19, et ce, afin d'éviter de surcharger les différents services d'intervention. Nous ne pouvons malheureusement pas répondre à l'ensemble des questions reliées aux points de contrôle et aux questions relatives aux rassemblements. Les ressources disponibles pour toutes questions concernant la COVID-19, notamment le [www.quebec.ca/coronavirus](https://www.quebec.ca/coronavirus) ou la ligne d'information du gouvernement du Québec destinée à la population sur la COVID 19 : 1 877 644-4545. Nous vous demandons de ne pas soutenir de rassemblements, peu importe la cause.



## PERMIS DE BRÛLAGE



### Pourquoi est-il obligatoire de se procurer un permis de feu?

Parce que :

- ✓ Lors de l'émission du permis de feu, la Municipalité vous informera des règles à suivre en matière de feu extérieur;
- ✓ Tous les permis de feu sont acheminés au 911;
- ✓ En cas d'alerte signalée à l'adresse indiquée au permis, le 911 peut aviser l'appelant qu'il y a un permis à cette adresse et le déplacement de tous les pompiers sera évité;
- ✓ Dans le cas d'une alerte fondée, les pompiers seront mieux préparés pour l'attaque;
- ✓ Ce permis est gratuit.

Imaginez la surprise! Tout le Service incendie débarque chez vous, parce qu'un automobiliste a vu de la fumée provenant de l'arrière de votre maison et a signalé le 9-1-1.

### Pour information ou un permis : (450) 771-8127 ou 450 546-2703 poste 120

#### Fumée ou odeurs

Article 330 Il est interdit à toute personne de causer des nuisances par la fumée ou par les odeurs provenant de leur feu en plein air ou de leur foyer extérieur de façon à troubler le bien-être et l'utilisation normale de la propriété d'une ou de plusieurs personnes du voisinage ou de causer un problème à la circulation des véhicules automobiles sur la voie publique.

### Rappel de la réglementation sur les chiens

#### Animal en liberté

Article 285



Il est défendu de laisser un animal en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien. Hors de ces limites, le gardien de l'animal doit le tenir captif ou en laisse et en avoir le contrôle. Il doit être capable de retenir l'animal en laisse, sans que celui-ci ne lui échappe, et être capable de contrôler ses déplacements.

#### Excréments

Article 237



Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salie par les dépôts de matière fécale laissés par un animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique. À cette fin le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire.

Quiconque contrevient à ces articles est passible, en plus des frais, à une amende de 100,00\$ pour une première infraction.

### Liens relatifs à la situation actuelle

#### Santé

Québec [www.quebec.ca/coronavirus](http://www.quebec.ca/coronavirus)

### La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec

Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme l'apparition ou l'aggravation d'une toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ou une perte soudaine de l'odorat et du goût sans congestion nasale, vous pouvez composer le **418 644-4545**, le **514 644-4545**, le **450 644-4545**, le **819 644-4545** ou le **1 877 644-4545** (sans frais) ailleurs au Québec. Pour les personnes malentendantes (ATS), il est possible de contacter le 1 800 361-9596 (sans frais).

Si vous avez ces symptômes :

- ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous;
- si votre condition le permet, composez le 1 877 644-4545. Si vous êtes de retour d'un voyage depuis moins de 14 jours, précisez-le;
- rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires (difficulté à respirer au repos ou impossibilité de respirer en position couchée).

#### Emploi

Gouvernement du Canada / Government of Canada

### Prestation canadienne d'urgence

<https://www.canada.ca/prestation/urgence>

## Maladie à coronavirus (COVID-19)

### Qu'est-ce que la Prestation canadienne d'urgence?

Si vous avez cessé de travailler en raison de la COVID-19, la Prestation canadienne d'urgence peut vous fournir un soutien financier temporaire. Cette prestation offre 500 \$ par semaine pour un maximum de 16 semaines.

Gouvernement du Canada / Government of Canada <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#entreprises>

### Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19

Le gouvernement du Canada prend des mesures immédiates, importantes et décisives pour appuyer les Canadiens et les entreprises qui sont aux prises avec des difficultés en raison de l'écllosion mondiale de la COVID-19.

- Soutien aux particuliers
- Soutien aux entreprises
- Soutien aux industries

#### Achat local

**ACHAT LOCAL**  
RÉGION D'ACTON

En ces temps difficiles pour tout le monde, montrons à quel point on sait se serrer les coudes : **achetons québécois.**

**CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON**

**LE PANIER BLEU**  
[www.lepanierbleu.ca](http://www.lepanierbleu.ca)

